



**PROJET DE FORMATION GROUPEE III :
CONSULTATION DES COMMUNAUTES ET CARTOGRAPHIE
SOCIALE PARTICIPATIVE**

TDR

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707**

TERMES DE REFERENCES

PROJET DE FORMATION GROUPEE III : CONSULTATION DES COMMUNAUTES ET CARTOGRAPHIE SOCIALE PARTICIPATIVE

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Contexte et identification des partenaires bénéficiaires

Dans leur politique sociale en faveur de communautés, les concessionnaires forestiers engagés dans le processus de gestion durable et de certification forestières doivent concilier les activités forestières et la préservation des droits, des usages et des savoir-faire traditionnels, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Pour ce faire, au-delà des prescriptions des cahiers des charges, les entreprises mettent en œuvre des financements dédiés aux micro-projets en faveur du développement communautaire. Ces interventions doivent se faire avec la participation des populations riveraines.

Par ailleurs, le principe 4.4 du FSC recommande une contribution des concessionnaires forestiers au développement économique et social des populations en fonction de la taille et l'échelle de l'impact de leurs activités. Ceci nécessite une bonne communication entre l'opérateur économique et les populations riveraines à partir des consultations permanentes des communautés à travers la maîtrise d'outils de gestion participative. C'est ce qui justifie l'intérêt de cette formation par les concessionnaires.

Ce projet de formations groupées «*Consultation des communautés et cartographie sociale participative*» sera étalé sur neuf mois, avec comme livrable, la production des manuels appropriés.

Les sociétés forestières suivantes sont principalement bénéficiaires :

- Pallisco CIFM (certifiée FSC – FM) ;
- Wijma Douala (certifiée FSC – FM) ;
- Rougier (certifiée FSC – FM et CoC) ;
- Alpicam (certifiée OLB et FSC CoC) ;
- Thanry (certifiée VLC/VLO) ;

1.2 Objectif principal et objectifs spécifiques

L'objectif principal de l'intervention est d'améliorer le social externe des concessionnaires forestiers afin de prendre en compte les besoins des communautés riveraines et spécifiquement des minorités, du genre, avec pour finalité d'améliorer l'identification et la protection des sites sensibles, et les ressources clefs des populations riveraines, à travers la cartographie sociale participative et la mise en place des structures de dialogues.

De façon spécifique, les participants, au terme des formations doivent être en mesure de :

- Recenser les différents problèmes et priorités ;
- Etablir le bilan/diagnostic du terroir (Situation de référence) ;
- Créer une base de concertation et les conditions de l'installation d'un partenariat ;
- Sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux et spécifiquement de la gestion durable de forêt ;
- Réfléchir et identifier les solutions les mieux adaptées susceptibles d'améliorer la situation ;
- Susciter la création de comités et groupements responsabilisés par groupes d'actions ;
- Assurer un suivi-évaluation périodique de l'état d'avancement, de la participation, des résultats

- acquis, etc. ;
- Concevoir un manuel pédagogique et des fiches techniques.

2 METHODOLOGIE ET RESULTATS

2.1 Sélection des employés à former

Les Concessionnaires, en collaboration avec les acteurs impliqués, se chargera de la sélection des employés (responsables aménagements ; les responsables sociaux, les chargés de mission, les communicateurs) et autres parties prenantes/ partenaires (ONG locales, cadres communaux et cadre administratifs) où sont établis les concessions forestières. A la fin des formations un guide pédagogique et un ensemble de fiches techniques seront élaborés.

Cette formation vise à renforcer les capacités des cadres et personnels des parties prenantes répartis ainsi qu'il suit :

Spécifiquement

- | | |
|---|---|
| ▪ Responsable aménagement : | 1 à 2 par site et par entreprise; |
| ▪ Responsable programme social : | 1 à 2 par site et par entreprise ; |
| ▪ Responsable faune : | 1 à 2 par site et par entreprise; |
| ▪ Chargé de mission, communicateur : | 1 à 2 par entreprise ; |
| ▪ Agents communaux | 2 par commune riveraine (AAC+AAC+1, AAC+2) ; |
| ▪ Conseillers municipaux | 2 proches des zones d'exploitation (AAC+AAC+1, AAC+2) ; |
| ▪ ONG locales | 2 par arrondissement ; |
| ▪ Responsable des cadres de concertation CPF ; autres | 2 par UFA ; |
| ▪ Association des Peuples autochtones | 2 par UFA ; |
| ▪ Cadre administratif de l'arrondissement | 1 |

En fin de compte, le projet va former un nombre de personnes compris entre 500 à 600 (cadres, techniciens spécialisés et ouvriers).

2.2 Méthodologie de la formation

Les modalités de planification des sessions de formations et de suivi – évaluation seront mises en place avec les responsables en charge de la certification, du social ou des aménagements forestiers au niveau de chaque entreprise.

Les entreprises bénéficiaires (concessionnaires précités) assureront la logistique liées aux formations : hébergement et couvert des formateurs sur site. A noter que l'attributaire du marché, vérifiera après sa notification, la bonne prise en charge de la logistique auprès des entreprises concernées, clause suspensive à son contrat.

A noter que le Consultant transmettra un mois à l'avance son planning d'interventions au Centre d'excellence sociale (CES Bastos-Yaoundé) afin de permettre aux étudiants du CES de participer éventuellement à certaines formations

2.3 Résultats attendus

A la fin du programme de formation « *Consultation des communautés et cartographie sociale participative* », les participants doivent être en mesure de :

- Consolider la communication des parties prenantes autour des concessions forestières ;
- Appliquer des méthodes de formations participatives adaptées à chaque contexte ;
- Comprendre et utiliser les différents outils de la démarche participative ;

- Définir le cheminement opérationnel lié à la démarche participative ;
- Évaluer et adapter une cartographie sociale de façon participative.

2.4 Livrables (out put)

- Au moins trente (30) sessions de formations seront réalisées dans les chantiers/ sites industriels des concessionnaires forestier ;
- Cent quatre-vingt (180) à deux cent quarante (240) cadres et agents de développement seront formés ;
- Un manuel technique de consultation des parties prenantes et de cartographie participative sera produit à l'issues des formations et mis à disposition des bénéficiaires et sur le site web du Programme ;
- Un rapport technique des activités sera produit trimestriellement à l'attention du programme ;
- Le rapport final de l'intervention devra comporter les différents manuels techniques relatifs à la consultation des communautés et la cartographie participative.

3 PLANNING PROVISoire

Phases du projet et organisation générale

Les prestations seront délivrées à la carte en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise et du nombre de personnes à former au niveau des différents sites et chantiers forestiers des principaux bénéficiaires. Le planning de session ci-dessous reste indicatif et sera adapté le cas échéant.

Pallisco : Mindourou ; 2 chantiers d'exploitation	4 sessions
Wijma : Nguti ; Manfé ; CFK ; SCIEB ; Ma'an :	10 sessions
Rougier : Mbang ; Djoum ; Moualé (Mokabi) ;	6 sessions
Alpicam : Mindourou ; Masea ; Kika; STBK;	6 sessions
Thanry : Douala ; Ngola 35 ; Lokomo :	4 sessions

4. Besoins

4.1 Ressources humaines

Le Consultant présentera trois experts dont un chef de mission. Il incombe au Consultant de démontrer la pertinence des CV proposés et de présenter un calendrier d'interventions de chaque expert, en fonction de son input, dans son organisation méthodologique (annexe II du dossier de consultation).

Le Consultant veillera à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, et de moyen de transport pour pouvoir se consacrer pleinement à sa mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

Les honoraires des experts principaux doivent couvrir :

- la rémunération effective des experts ;
- les frais administratifs liés à l'embauche des experts appropriés (par exemple, frais de redéploiement et de rapatriement) ;
- les indemnités d'assurance médicale et autres avantages accordées aux experts par le Consultant ;
- le soutien du personnel non repris aux experts principaux (logisticien, secrétaire, backstopping, etc.) ;
- les moyens de transports jusqu'aux sites de formations pour réaliser la prestation ;
- la marge couvrant les frais généraux du Consultant, les bénéfices et les structures d'appui.

4.2 Installations et équipement mis à disposition au Consultant

Le Consultant bénéficiera de toute la documentation disponible au niveau de l'entreprise bénéficiaire (notamment les rapports des audits).

4.3 Dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires éligibles encourues dans le cadre de la prestation. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au Consultant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre, sur pièces justificatives:

- les coûts de réunions de travail et d'organisation d'ateliers ;
- autres (à justifier)

La provision pour dépenses accessoires est de 5.000 euros. Cette provision pourra être augmentée pendant l'exécution du contrat (elle n'entre pas dans l'évaluation financière des soumissions).

5. Rapports

5.1 Rapports obligatoires

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire	Analyse de la situation existante plan de travail de l'intervention. Matrice de suivi-évaluation basée sur le plan d'actions.	Au plus tard 2 semaines après le début de la mission.
Rapport trimestriel	Ce rapport contiendra des conclusions et des recommandations par rapport aux objectifs du contrat, aux conditions critiques, aux opportunités à exploiter, aux domaines à appuyer, aux convergences avec d'autres programmes, aux mesures d'accompagnement à envisager, les outils pédagogiques, les feuilles de présences, etc.	Au plus tard 10 jours après le début de chaque trimestre.
Rapport d'activités final	Idem	Endéans le mois de la réception des commentaires du gestionnaire du projet identifié dans le contrat, sur le rapport provisoire.

5.2 Présentation et approbation des rapports

Les rapports sera transmis en version électronique au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat.

En particulier, le Consultant autorisera expressément le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts à publier sur son site internet ainsi que les sites de la COMIFAC et du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), un rapport public à la fin de l'intervention.

6. Evaluation des soumissions

Le choix de l'offre résultera d'une pondération de la qualité technique et du prix selon une clé de répartition 80/20.

Pour l'offre financière, seul le total des coûts de formations (nombre de sessions de formation x prix unitaire) sera pris en compte dans la notation financière.

Les soumissionnaires devront présenter une organisation et une méthodologie sur 5 pages maximum (hors annexes) de façon à satisfaire aux exigences générales des présents termes de référence.

La grille d'évaluation technique des soumissions est la suivante :

Organisation et méthodologie	Maximum
Compréhension des TDR	8
Stratégie	8
Planning des activités	4
Note totale pour l'organisation & la méthodologie	/ 20
Experts principaux	
Expert n° 1 (chef de mission)	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert n° 2	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert n° 3	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Note totale pour les experts principaux	/ 60
TOTAL	/100